

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 28

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

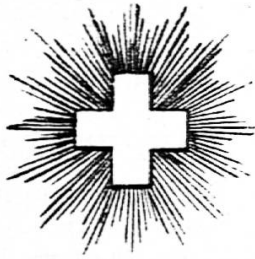
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Avis aux lecteurs. — Les congrès scolaires de Lausanne. — Juste Olivier, avec portrait. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud. A propos de l'histoire. — Bibliographie. — Partie pratique : Histoire nationale : Henzi. — Gymnastique pour jeunes filles (suite).*

Avis aux Lecteurs.

Pendant les vacances d'été, du 13 juillet au 7 septembre, « l'Éducateur » ne paraîtra, comme l'année dernière, que tous les quinze jours, mais à 24 pages par numéro.

LES CONGRÈS SCOLAIRES DE LAUSANNE

Au moment où paraîtront ces lignes, la Société suisse d'hygiène scolaire tiendra sa séance dans la grande salle de l'École normale. Elle y discutera des questions du plus haut intérêt pour l'avenir de nos écoles.

Cet après-midi arriveront les professeurs des Ecoles normales suisses et, dès demain dimanche, le flot des congressistes romands va se déverser sur la capitale vaudoise.

Que tous soient les bienvenus dans la vieille cité ! La « reine du Léman » leur réserve un accueil simple, mais cordial.

Nous rappelons à tous les congressistes les conférences du lundi matin. Le nom des conférenciers et l'intérêt qui s'attache aux sujets traités ne manqueront pas d'attirer un nombreux public.

M. le Conservateur du Musée Arlaud (Musée des Beaux-Arts) a bien voulu donner les ordres nécessaires pour que les salles, contrairement à la règle, car le lundi est jour de nettoyage, restent ouvertes dans l'après-midi du lundi, entre 4 et 6 heures.

Puissent les études présentées, les discussions qui en résulteront, les choses qui seront dites et les décisions qui seront prises contribuer au bien de l'école et du pays !

JUSTE OLIVIER (1807-1870).

Par un de ces caprices de la Renommée qui parfois murmure tout bas, mais de ses cent bouches, des noms qu'elle a tus pendant quelque temps, il se fait aujourd'hui un bruit persistant autour de Juste Olivier. Les amis du poète romand et ses admirateurs estiment l'heure venue de lui élever, sur les bords du lac qu'il a célébré, une statue qui rappelle aux générations oubliées sa douce figure et son génie modeste.

Et c'est justice. Sans doute, sur bien des points, Juste Olivier n'a pas brillé au premier rang des écrivains. Il ne comptera pas dans les annales de l'histoire, du roman, ni de la critique, quoiqu'il ait abordé ces trois genres. Comme poète même, non seulement il n'a eu ni la variété, ni l'éclat, ni l'ampleur, ni la profondeur de ses maîtres, les grands romantiques, mais il n'a pas même toujours dépassé le niveau moyen de ses contemporains romands. Une grande partie de ses poèmes historiques, de ses chants patriotiques, de ses poésies intimes, presque toute ses pièces de circonstances tomberont fatalement dans l'oubli. Mais certains de ses vers subsisteront : ceux où se révèlent l'originalité de son talent que nous allons essayer de caractériser.

Avant tout, Juste Olivier est hors de pair comme *poète national* et son œuvre prend une valeur incomparable dès qu'on y cherche l'expression de la Suisse romande et, plus étroitement, du pays de Vaud. Nul n'a mieux dégagé que lui cette « saveur du terroir » qui différencie une province d'une autre. Son exil de vingt-cinq ans n'a fait qu'exaspérer son amour pour la terre vaudoise et ses rêves le ramenaient invinciblement vers son lac bleu, « miroir de ses rivages », dans les fertiles campagnes où il se souvenait d'avoir maraudé gamin, ou sur les pentes de ces Alpes, où, dans son adolescence, il avait trouvé son Arcadie. — Il ne faudrait pourtant pas prendre Juste Olivier pour un descriptif ; il est trop profondément lyrique pour s'attacher à la reproduction directe et objective des paysages qu'il aime ; quand il s'en mêle, il ne fait guère qu'une esquisse :

Au vallon qui penche
Et qui tourne un peu,
Une cime blanche, —
Un coin du lac bleu.

ou qu'un croquis :

Dans l'ombre aussi, vers la fontaine,
Voilà les bœufs au large flanc
Plongeant dans l'eau qu'ils voient à peine
Leur poitrail roux, leur mufle blanc.

Quand la nature doit jouer un rôle important dans sa poésie, il l'anime : il traduit le chant de l'oiseau, le soupir de la brise, le murmure de la cascade ; il prête à la fleur un langage. Toujours chez lui la sensation s'épanouit en impression sentimentale ; il peint par l'intérieur plus que par l'extérieur. Le trait pittoresque



Juste Olivier

1807-1870.

Cliché gracieusement mis à notre disposition par la maison Bridel et Cie, à Lausanne.

n'est que le point de départ de la rêverie, ou le décor naturel et obligé d'une idylle rustique.

En effet, les mœurs vaudoises sont plus complètement représentées dans l'œuvre de Juste Olivier que le pays même. Le poète se complait aux scènes champêtres; avec beaucoup d'autres, il a cherché à mettre en relief ce qu'il y a de poésie latente dans la vie au grand air, dans les occupations journalières du paysan, du vigneron, du berger, ou du chasseur. Lisez le poème intitulé : *Les Campagnes*; vous y trouverez des allusions aux coutumes locales, aux « veillées », aux bals de jeunesse, aux festins d'enterrement, et, à la base de cette reconstitution poétique de notre vie vaudoise, vous sentirez la vision directe et l'observation profonde de la réalité.

Ces derniers termes ne sont pas excessifs, car au-delà de la nature et des formes de la vie, Juste Olivier entrevoit l'âme du paysan; une âme qui s'est formée au contact de la nature et qui s'exprime dans les traditions naïves. Sans doute le portrait moral du paysan a été idéalisé par le poète; mais sa physionomie générale n'a pas été trop altérée. C'est que Juste Olivier, Vaudois lui-même, porte en lui les qualités et les défauts de la race; seulement il a été affiné par la culture intellectuelle et le malheur. Mais voyez, dans les *Drôleries du père Jean*, cette bonhomie, unie à ce sens droit que la vaine apparence ne saurait tromper et que l'injustice révolte; voyez la malice et l'ironie sans fiel de « *M^{lle} Sans-Malice* »; voyez la modestie, la timidité, l'indécision du « *Nigaud* »

Qui toujours s'attarde
Et toujours regarde
Si c'est trop tôt.

Ne sont-ce pas là des traits justes et caractéristiques de notre paysan? — Mais surtout Juste Olivier est frappé de ce qu'il y a de mélancolie dans l'âme campagnarde. Dans cette vie calme, que tout ferait croire heureuse, il nous montre des tristesses, des désespoirs, des rêves inachevés et des efforts brisés. Dans des paysages brumeux, indécis, tout en demi-teintes, souffrent des âmes sentimentales dont le mysticisme s'exprime dans les anciennes superstitions et dans la religiosité présente. —

Cette conception ne met-elle pas en relief les nuances psychologiques qui distinguent les populations romandes de celles de France et nous apparentent un peu aux caractères germaniques? Nous ne pouvons le discuter ici. Il faut seulement remarquer que c'est lorsqu'il a ressuscité les vieilles légendes populaires, comme dans « *le Servant* », donné essor à sa mélancolie, (*le Soir*) ou à son sentiment de l'inconnu et du mystère, comme dans « *Au-delà* », que Juste Olivier a écrit ses pièces les plus pures et les plus durables, parce qu'elles sont expressives non seulement de l'individu, mais de la race.

Le poète a eu pleine conscience de ses affinités avec l'âme du peuple, car si de tant de genres poétiques il a cultivé avec prédi-

lection la « *Chanson populaire* », c'est qu'il voulait une forme en rapport avec son inspiration essentielle. Et ç'a été le second trait capital de son originalité.

Prendre comme matière d'art la campagne et la vie rustique, chercher à exprimer, non les sentiments d'un civilisé devant la nature, mais les impressions du paysan, c'était là, vers 1845, une tentative originale; sans doute l'idée flottait dans l'air, contenue qu'elle était dans les principes romantiques, éclore peut-être sous l'influence de l'Allemagne où les frères Grimm avaient montré l'importance de la « *Volklore* ». En effet, au moment où Juste Olivier publiait la première édition des « *Chansons lointaines* » (1847), d'autres écrivains, Balzac dans ses « *Paysans* » (1845) et George Sand dans ses romans champêtres (1846-1850), défrichaient ce champ négligé, où de nos jours P. Loti et René Bazin ont moissonné à leur tour. Mais la généralité de cette tendance littéraire n'enlève rien à Juste Olivier dont le poème des « *Campagnes* », en 1835, avait modestement inauguré cette grande œuvre.

Œuvre grande, mais ardue, et dont nul mieux que G. Sand n'a senti et défini les difficultés¹. Il ne s'agit de rien moins, aux yeux des idéalistes, que de représenter « la vie primitive » au public cultivé qui vit de « la vie factice », de traduire le caractère naïf du paysan qui sent plus qu'il n'exprime, et de rendre sensible, par les moyens de l'art, et non de l'analyse ou de la critique, que ces âmes encore élémentaires sont, inconsciemment, poètes et artistes. Or, rapprochement frappant, G. Sand et Juste Olivier ont tous deux cherché à résoudre le problème de la même façon. Tous deux ont décrété d'impuissance l'art raffiné, tel que l'a fait notre culture; tous deux ont recouru à des formes plus simples, à celles que les paysans eux-mêmes ont créées. « Leur art, dit G. Sand, est supérieur au nôtre. C'est une autre forme, mais elle parle plus à mon âme que toutes celles de notre civilisation. Les chansons, les récits, les contes rustiques peignent en peu de mots ce que notre littérature ne sait qu'amplifier et déguiser. » — « Ces formes, dit à son tour Juste Olivier, ont un fond d'inspiration et des effets qui leur sont propres : elles offrent surtout l'avantage, éminemment poétique à notre avis, de parler à l'âme sans lui tout dire, de susciter des pensées et des tableaux que l'imagination, volontiers rêveuse de sa nature, peut achever ou poursuivre à son gré. » Ils vont donc chercher à reproduire l'originalité de l'art primitif, dont l'essence est d'être *suggestif*, G. Sand dans l'idylle rustique et Juste Olivier dans la chanson populaire.

Parfois, Juste Olivier s'est borné à écrire la chanson telle qu'elle sortirait de la bouche anonyme du peuple, courte, simple, naïve :

L'était un vigneron, (bis)
Qui n'avait qu'une fille,
Lon la,
Qui n'avait qu'une fille.

Et chacun la sait tout entière.

¹ Avant-propos de *François le Champi* (1850).

Mais le plus souvent, le poète se complait dans ce qu'il appelle lui-même des « variations » ; les thèmes populaires lui paraissent *suggestifs*, par les pensées et les impressions qui y sont renfermées en germe. Le refrain est alors d'une importance capitale : pittoresque par l'image qu'il rappelle, il contient en même temps, sous cette forme concrète, une idée que l'auteur nous fait entrevoir de plus en plus générale, par une série de développements ou d'applications. Il y a, dans ce genre, de petits chefs-d'œuvre : *Les Marionnettes* ou *La Belle passant au soir*, dans lesquels Juste Olivier tire un admirable parti, non seulement de l'inégalité des vers, mais du refrain même, qui tantôt forme la suite obligée de la strophe, tantôt suspend la pensée et provoque des impressions complexes par la rencontre d'images différentes.

Le canon l'a aussi tenté ; il a repris le thème de *Frère Jacques*, et dans ce chant qui toujours finit et toujours recommence, il nous fait pressentir, sans le définir clairement, un symbole de l'écoulement, mais aussi du recommencement universels :

Nouveaux Jaques (*bis*)
Sont passés
Remplacés,
Et le chœur immense
Sans fin recommence.
Ding din don. (*bis*)

Bien des questions se poseraient, trop graves pour être approfondies ici. Le vers court et lesté de la chanson est-il capable de porter la pensée souvent philosophique et profonde qu'y veut enfermer l'auteur ? La mélodie toujours répétée correspond-elle à la variété des impressions, et les airs nets, gais, j'allais dire positifs de nos refrains vaudois conviennent-ils aux résonnances mélancoliques de l'âme du romancier ? Disons seulement que l'œuvre si délicate et si vraie de Juste Olivier est déparée par la forme. Il est à peine une ou deux pièces que des suppressions n'amélioreraient pas ; l'habileté technique manque trop à sa versification ; enfin, le clair-obscur obligé de toute poésie suggestive passe généralement à son style... trop vaudois, hélas ! cette fois-ci.

Il reste cependant ceci, que Juste Olivier a été quelqu'un. Quoique l'écrivain ait fait tort au poète, l'œuvre subsiste, vaudoise, populaire, suggestive, comme il la voulait. Faites-en l'expérience : quand les détails et les petites imperfections ont disparu de la mémoire, l'impression d'ensemble se dégage, forte et vivace. Tout ce qui nous entoure, les voix de la nature et les refrains populaires éveillent alors en nous des échos prolongés ; grâce au chansonnier vaudois, nous nous comprenons mieux, nous, notre peuple et notre pays.

Le modeste Juste Olivier n'en demandait pas davantage.

Lausanne, juin 1901.

H. MATTHEY.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Manuel pour l'enseignement religieux. — La Direction de l'instruction publique met au concours l'élaboration d'un manuel pour l'enseignement religieux dans les écoles primaires françaises du canton de Berne. Le plan de cet ouvrage peut être consulté à la Chancellerie de la direction. Le terme pour la livraison des manuscrits est fixé au 1^{er} juillet 1902.

— **Congé pour le Congrès.** — Dans la feuille officielle du Jura, on lit que M. le directeur de l'instruction publique accorde, pour les 15, 16 et 17 juillet, un congé officiel aux instituteurs et institutrices qui prendront part au Congrès pédagogique de Lausanne.

H. GOBAT.

Neuveville. — Dans sa séance du 22 juin, la section de Neuveville de la Société des instituteurs bernois s'est constituée en section de la Société pédagogique jurassienne. Le synode libre ne s'est plus réuni depuis le commencement de l'année dernière et se trouve de ce fait supprimé.

M.

VAUD. — M^{me} Thuillard-Hennard. — Jules Cardis. — M^{me} Augsburger-Blanc. — La mort frappe à coups redoublés au sein du corps enseignant lausannois. Il y a quelques semaines, l'on accompagnait au champ de repos la dépouille mortelle d'une institutrice dévouée, jeune encore, pour laquelle la vie semblait s'ouvrir heureuse et qui, en quelques jours, était enlevée à l'affection des siens: M^{me} Thuillard-Hennard. Après avoir occupé la place de régente à Villars-St-Croix, elle fut appelée à Lausanne où son bon caractère ne tarda pas à lui concilier l'affection de ses élèves et de ses collègues.

Le 25 juin écoulé, une foule émue rendait les derniers devoirs à celui qui fut J. Cardis. Au pied de la tombe, M. le directeur des écoles, M. Chatelan, au nom du corps enseignant, M. le pasteur Meylan ont rendu un éclatant hommage à la vie de travail du défunt. Les collègues de Lausanne, suivant le désir que leur ami avait exprimé quelques jours avant sa mort, ont exécuté le beau chœur: Sur la tombe d'un ami.

Jules Cardis naquit aux Ormonts. A l'âge de 16 ans, il entra comme sous-maitre à l'institut Tauxe à Aigle. Il était ensuite appelé comme régent provisoire à Etoy, Cheseaux, Noréaz, Villars-Mendraz. En 1877, après s'être préparé complètement seul, il obtenait son brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Il fut pendant 12 ans instituteur à Ollon, puis il fut nommé à Lausanne. Depuis huit mois, il avait quitté ses fonctions, atteint d'un cancer à l'estomac. Brisé par des douleurs inouïes, il garda jusqu'au bout une sérénité d'âme peu commune.

Au moment où nous écrivons ces lignes nous apprenons le départ pour un monde meilleur de M^{me} Augsburger-Blanc, institutrice à Lausanne depuis 1876. Cette mort inattendue laisse d'unanimes regrets à ses collègues et à ses élèves.

An nom du corps enseignant primaire, nous présentons à ces trois familles, si douloureusement affligées, l'expression de notre affectueuse sympathie.

E. S.

Ecoles normales. — Ont obtenu le brevet spécial à la suite des examens qui viennent d'être subis :

A. *Brevet pour les maîtresses des écoles enfantines* : Balsiger Jeanne. Bornand Isabelle. Bory Louise. Chollet Marguerite. Cloux Angèle. Dubois Louise. Egli Amélie. Girardet Lucie. Lauener Pauline. Leyvraz Julie. Lieberkuhn Martha. Martin Amélie. Poget Victorine. Reymond Ernestine. Reymond Marie. Rouge Jeanne. Sudheimer Marie. Roy Jeanne.

B. *Brevet pour les maîtresses de travaux à l'aiguille* : Chappuis Lucie. Dubuis Aline. Dupertuis Elise. Hertig Alice. Ourakian Pergruhi. Pochon Adèle. Poget Victorine. Pradervand Clara. Reymond Ernestine. Reymond Marie. Rouge Jeanne. Curchod Berthe.

— **A propos de l'enseignement de l'histoire.** — *L'Ecole nouvelle* estime que l'enseignement de l'histoire, tel qu'on le donne ordinairement, fait méditer au lieu d'apprendre à agir. Il entre à ce sujet dans des considérations qui peuvent être contestées, mais n'en sont pas moins intéressantes. Il voudrait qu'on élaguât beaucoup des programmes.

Pas de rois fainéants, pas de Louis le Débonnaire, de Carloman, de Philippe le Hardi, de François II, de Henri III, etc., pas de Fronde ni de guerre de Vendée... — Mais vous supprimez tout ! — Oui, toute la mauvaise histoire — Que restera-t-il après ces coupes ? — Il restera la bonne histoire, et, Dieu merci, elle tient quelques pages en nos fastes de France. Nous n'étudierons que les belles actions et les grandes époques : la Grèce de Salamine et de Périclès ; Rome de la Conquête et des Antonins ; Charlemagne ; les premiers Capétiens ; les Croisades ; saint Louis ; Jeanne d'Arc ; la Cathédrale ; la Renaissance ; Henri IV ; Richelieu et la guerre de Trente Ans ; la France intellectuelle et sociale sous Louis XIV, etc. Ces épisodes seront très développés, dans le sens de l'étude de l'action, et entre eux on mettra un lien extrêmement ténu. En outre, des biographies — expurgées des faiblesses — à la Plutarque, des grand citoyens. Et ce sera tout.

BIBLIOGRAPHIE

Walter Besant, *Le Palais des délices*, une histoire impossible, traduit librement de l'anglais par H. Estienne. — Genève, Maurice Reymond et Cie, éditeurs. Paris, librairie Fischbacher. — 500 pages, 3 fr. 50.

C'est bien le moment que nous faisons connaissance avec l'illustre romancier anglais, *Walter Besant*, qui vient de mourir il y a quelques semaines. Mais ce n'est pas l'affaire de tout le monde de se plaire à la lecture d'un livre anglais, surtout si c'est pour charmer nos loisirs. Or, comme on traduit peu, chez nous, la littérature étrangère reste lettre morte pour la plupart d'entre nous. Sachons donc gré à M. Estienne, dont la plume autorisée n'est pas habituée à rendre les pensées d'autrui, de s'être attelé à cette tâche et de nous avoir gratifiés de de l'œuvre originale et forte de Walter Besant. Cette histoire impossible, rêve d'un cœur généreux et d'une imagination brillante, est devenue une réalité il y a longtemps. *Le Palais des délices* existe à Londres depuis 1887, c'est la *maison du peuple*, élevée à East End pour le développement moral et intellectuel de la classe ouvrière. Un roman qui a pu agir aussi puissamment n'est certes pas une œuvre banale. Le lecteur s'en convaincra aisément lui-même. Sans rien lui faire perdre de sa valeur littéraire, sans affaiblir ou faire languir l'intérêt, Walter Besant nous présente dans cet ouvrage un roman à thèse. Il veut en quelque sorte montrer que le *mécontentement* est un agent puissant dans la vie humaine, qu'il est une force créatrice qui pousse l'homme incessamment à améliorer sa situation. Cette théorie n'est pas neuve. Elle est vieille comme le monde. Les Grecs ne l'avaient-ils pas incarnée dans Prométhée, dans Tantale, ces privilégiés des dieux qui n'avaient entrevu l'Olympe que pour le conquérir à l'humanité entière ? Eh bien ! le héros de ce roman est un Prométhée moderne, un enfant du peuple élevé dans un palais et qui retourne d'où il est sorti afin de répandre parmi les classes ouvrières ses aspirations vers un développement moral et esthétique. C'est la révolution sociale par l'art. En ceci, Besant est congénère de Ruskin, avec un coup d'œil plus pratique. Et combien cet évangile social de l'effort et du progrès nous est plus sympathique que la résignation orientale d'un Tolstoï ! Nous ne voulons pas entrer dans les détails du roman, c'est au lecteur qu'il appartient d'en apprécier les péripéties et les surprises, disons seulement que la traduction est au-dessus de tout éloge. SCH.

PARTIE PRATIQUE

HISTOIRE NATIONALE

Une leçon d'histoire par la « méthode active ».

On parle actuellement beaucoup de « méthode active ». En France, on est en train de l'introduire non seulement dans les écoles primaires, mais encore dans les écoles normales. L'enseignement expositif pur perd tous les jours du terrain et cède tout doucement le pas à ce qu'on a appelé « la méthode socratique » ou, avec plus de justesse, « un échange constant d'idées entre le maître et les élèves ». Il est une branche cependant qui semblait devoir rester à jamais son apanage, c'est l'histoire. Qui oserait parler de faire inventer l'histoire ? Peut-on interroger sur une matière dont l'élève n'a aucune idée, qui ne fait partie ni du domaine de son expérience, ni de son champ d'observation ? Eh bien ! oui, la chose est possible ; mieux encore, elle est réalisée. Il ne saurait évidemment être question de faire inventer l'histoire, au sens propre du mot, de la faire deviner en quelque sorte, le procédé serait par trop périlleux ; mais on peut la suggérer, on peut dans ce domaine rendre l'élève actif tout autant qu'en traitant de choses qui tombent directement sous ses sens. Dans la préparation qui va suivre, nous avons essayé d'appliquer ce procédé, afin de donner une idée, par un exemple concret, du parti qu'on en peut tirer dans la pratique. Peut-être cette question tentera-t-elle un des collaborateurs de l'*Educateur*, qui la reprendra un jour ou l'autre au point de vue théorique.

La conjuration de Henzi à Berne.

SUJET : Dans les leçons qui vont suivre, nous voulons étudier une tentative analogue à celle de Davel, dirigée aussi contre le gouvernement de Berne et qui devait avoir lieu à Berne même.

INTRODUCTION. — Les Bernois avaient-ils à se plaindre de leur gouvernement au même titre que les Vaudois ? — Pensez à la Guerre des paysans. — Pourquoi cette guerre avait-elle été faite ? — Les paysans avaient-ils obtenu quelque chose ? — Que pouvez-vous donc dire du sort des paysans bernois ?

EXPOSITION. — I. Mais la tentative dont nous voulons parler fut faite par des bourgeois de la ville de Berne. Étaient-ils paysans, eux ? n'avaient-ils pas part au gouvernement ? Rappelez-vous ce qui se passa avant la bataille de Laupen, pendant les guerres de Bourgogne. — Dès lors, les choses avaient changé. Les conseils avaient été choisis surtout dans les familles nobles qui se croyaient spécialement destinées au gouvernement. Peu à peu le nombre de ces familles diminua, de sorte qu'au XVIII^e siècle quelques-uns seulement formaient les conseils de la ville. Savez-vous si ces conseillers étaient payés ? — La ville de Berne avait-elle des ressources ? — Que pouvez-vous donc dire du paiement des conseillers ? — Et les employés de l'État, pensez-vous qu'ils étaient largement payés ? — Que savez-vous des sommes que rapportaient les bailliages dans le pays de Vaud ? — Mais à qui les conseils donnaient-ils ces fonctions ? — Pensez-vous que tous ces nobles qui recevaient de gros traitements vivaient simplement ou dans le luxe ? *Compte rendu.*

Idée principale : Le gouvernement de Berne au XVIII^e siècle.

II. Que devaient penser les bourgeois de cet accaparement du pouvoir par les nobles ? — Que devaient-ils chercher à faire ? — Avant de voir comment ils s'y prirent, nous allons examiner ce que font les gens qui désirent obtenir quelque chose de l'État. Vous avez certainement entendu dire qu'on va faire un pont de la Cité à l'École de Médecine. Qui doit le faire construire ? La commune. A qui profitera-t-il le plus ? — Aux habitants de la Cité. — Savez-vous comment les

habitants de la Cité ont demandé au Conseil communal la construction de ce pont ? — Ils ont fait une pétition. — Sauriez-vous me dire maintenant comment les bourgeois de Berne s'y sont pris pour demander aux Conseils de la ville de leur rendre leurs droits ? — En effet, en 1744, 27 bourgeois et nobles adressèrent à LL. EE. une pétition très respectueuse dans laquelle ils montraient le danger de laisser le gouvernement entre les mains d'un nombre trop restreint de familles et rappelaient modestement les anciens droits des bourgeois. — Que pensez-vous de la manière de présenter cette pétition et de son contenu ? — Croyez-vous que le gouvernement répondit affirmativement ou négativement ? — Il répondit en condamnant celui qui avait rédigé la pétition à 10 ans d'exil, un certain nombre de signataires à 5 ans et les autres à des emprisonnements plus ou moins longs. Ces condamnations devaient-elles calmer les esprits ? — Que restait-il à faire aux bourgeois, puisque LL. EE. acceptaient ainsi une demande respectueuse ? *Compte rendu.*

Idée principale : Les bourgeois adressent une pétition au gouvernement.

III. Nous allons maintenant apprendre à connaître la jeunesse de celui qui fut l'âme du complot, *Samuel Henzi*.

Il était fils du pasteur de Bümplitz (carte). Son père, qui voulait en faire un employé, lui donna une bonne instruction. Henzi, du reste, se montra très appliqué et il étudia le latin et le grec presque sans maître. Il parlait également bien le français et l'allemand ; mais la branche qu'il préférait entre toutes était les mathématiques. A 14 ans, il dut déjà gagner sa vie comme copiste au service de l'Etat, mais il ne devait pas compter sur de l'avancement. Pourquoi ? — Il chercha alors à se créer une position en achetant une place d'officier dans un régiment de mercenaires ; mais le régiment fut bientôt licencié et Henzi dut rentrer à Berne. — Il dut donner des leçons particulières pour gagner sa vie. C'est pendant ce temps-là qu'il signa la pétition de 1744. *Compte rendu.*

Idée principale : Jeunesse de Henzi.

IV. Quelle punition le gouvernement avait-il infligée aux signataires de la pétition ? — Henzi ne fut pas parmi ceux qui furent le plus sévèrement punis. Il fut condamné à 4 ans d'exil. Que pensez-vous qu'il fit au bout de ces 4 ans ? A quoi pouvait-il bien s'occuper ? — Ecrire dans un bureau, donner des leçons. — Le gouvernement lui accorda une petite place dans la bibliothèque de la ville. Cette place devait-elle lui convenir ? — Non. — Pourquoi ? — Instruit comme il était, il en pouvait remplir une plus importante. — Aussi, lorsque, quelque temps après, la place de bibliothécaire devint vacante, la postula-t-il. Pensez-vous que LL. EE. le nommèrent ?... On lui préféra en effet un jeune patricien de 18 ans. Comment Henzi devait-il accepter ce refus ? — Devait-il désormais être un ami ou un ennemi du gouvernement ? — Pensez-vous qu'il y en avait d'autres ? — Que font habituellement les personnes qui ont des idées communes ? Que font ceux qui aiment le chant, la gymnastique, etc. ? Ils se réunissent. — Ceux qui étaient mécontents du gouvernement de LL. EE. firent de même. Dans les premiers mois de l'année 1749 un complot fut ourdi. A la tête se trouvaient Henzi, le lieutenant de la ville, Fueter, et le négociant Wernier. Les fonctions de lieutenant de la ville étaient analogues à celles d'un officier de police. Vous connaissez sans doute l'officier de police de Lausanne. Vous l'avez vu quand on organise des cortèges, à l'incendie de Riche-Mont peut-être. Dites s'il est de haute taille. Fueter devait lui ressembler corporellement ; mais c'était un mécontent, un de ces hommes qui n'aiment que ce qu'ils n'ont pas. Wernier était un négociant ruiné par le jeu et le désordre. Que pouvait-il espérer d'un soulèvement ? — Refaire sa fortune. — Pensez-vous que la plupart des conjurés étaient comme Wernier ? — Que voulaient-ils donc ? — Un gouvernement élu par les bourgeois, une répartition équitable des places, une diminution des octrois, c'est-à-dire des droits qu'on devait payer quand on amenait des marchandises en ville. *Compte rendu.*

Idée principale : Organisation et but du complot.

V. Ce n'est pas tout de former un complot ; savez-vous ce qu'il faut encore ? — L'exécuter. — Pour cela doit-on agir isolément ou en commun ? — Pour agir ensemble qu'est-ce qu'il faut fixer ? — Le jour de l'exécution. — C'est le 13 juillet (1749) qui fut choisi. Les conjurés devaient-ils être tous bien d'accord ? — Eh bien ! dans la conjuration qui nous occupe, il y en eut un qui regretta d'y être entré ; c'était un étudiant en théologie. Il eut peur de voir le sang versé. Que pouvait-il faire pour empêcher l'exécution de ce complot ? — Le dévoiler. — C'est ce qu'il fit. Une dizaine de jours avant l'exécution, le 2 juillet, il alla tout raconter à l'un des conseillers de la ville. Que devait faire celui-ci dans cette circonstance ? — Communiquer la nouvelle à ses collègues. — Quelles mesures devaient-ils prendre ensemble ? — Chercher à arrêter les conjurés. — Lequel devaient-ils le plus redouter ? — Fueter, parce qu'il était chef de la garde de la ville. — Que pouvaient penser les membres du gouvernement ? — Que ses soldats étaient d'accord avec lui. — Dans ce cas, pouvaient-ils compter sur la garde de la ville pour arrêter les coupables ? — Que devaient-ils faire ? — Chercher à les arrêter eux-mêmes. — Comment fallait-il chercher à les prendre, ensemble ou séparément ? — Séparément. — Lesquels les premiers ? — Les chefs. — Les jeunes patriciens s'en chargèrent et ils convinrent d'opérer les arrestations le 4 juillet, à midi. Après renseignements pris, ils surent que Henzi était parti pour Berthoud (carte) le matin même et que Wernier se trouvait aux bains non loin de la ville. Lequel restait-il ? — Fueter. — Que devaient donc faire les jeunes nobles ? — L'arrêter. — Comment s'y prendre ? — L'attirer dans un guet-apens, le surprendre chez lui. — C'est à ce dernier parti qu'on s'arrêta. A midi donc, quelques jeunes patriciens se rendirent au domicile de Fueter. Celui-ci avait laissé la porte de sa chambre ouverte pour avoir de la fraîcheur. Devait-il être surpris ? — Que devait-il faire quand il vit venir les jeunes nobles ? — Se défendre. — En effet, il sauta sur son pistolet et fit feu, mais le coup rata. Un des assaillants lui déchargea alors, en pleine figure, son pistolet, chargé à poudre seulement. Fueter, aveuglé et étourdi, put être enchaîné et emmené en prison. Voilà déjà un des chefs de la conspiration hors d'état de nuire. Lesquels restaient encore ? — Henzi et Wernier. — C'est ce dernier qu'on chercha à prendre d'abord. Où avons-nous dit qu'il était ? — Aux bains, non loin de la ville. — Un groupe de jeunes patriciens se rendirent au-devant de lui avec une voiture. Quand ils le rencontrèrent, ils le firent monter à côté d'eux et le conduisirent directement en prison. Quel chef restait-il encore à emprisonner ? — Henzi. — Où était-il ? — A Berthoud. — Le bourgmestre de cette ville, qui était en ce moment à Berne, et des jeunes nobles allèrent aussi à sa rencontre en voiture. Henzi était à cheval. Quand il les vit venir, il descendit pour les saluer. Qu'ont dû faire les nobles à ce moment ? — S'emparer de lui et le mettre dans la voiture. — Mais, en route, Henzi se plaignit de la soif. Ses gardiens lui permirent de s'arrêter dans une auberge. Que pensez-vous que devait tenter Henzi ? De se sauver. C'est précisément ce qu'il fit. Et ses gardiens ? — Il se mirent à sa poursuite. — Elle dura longtemps. Henzi sauta même d'un rocher dans l'Aar pour échapper à ses ennemis ; mais, à la fin, il dut se rendre et fut aussi conduit en prison. Pensez-vous que les nobles furent contents quand ils surent que les chefs de la conjuration étaient arrêtés ? — Qui devaient-ils encore mettre en prison pour être tout à fait en sûreté ? — Les conjurés eux-mêmes. — Ils en emprisonnèrent quelques-uns ; pourquoi pas tous ? — Ils ne les connaissaient pas. *Compte rendu.*

Idée principale : Le complot est dévoilé, arrestation des conjurés.

VI. Quand des malfaiteurs ont été arrêtés, savez-vous si on les condamne tout de suite ? — Il faut d'abord les juger. — Vous rappelez-vous qui avait jugé Davel ? — Les nobles de la rue de Bourg. — A Berne, ce fut le Conseil des Deux-

Cents qui se constitua en tribunal. Seulement, savez-vous si on juge sans être renseigné sur la part prise au crime par l'accusé — Pensez à Davel. — On interroge les accusés. — Croyez-vous qu'on avait beaucoup de choses à demander aux trois chefs du complot? — Quoi, par exemple? — Les noms des conjurés, leur but, comment ils voulaient exécuter leur entreprise. — Pensez-vous que Fueter, Henzi et Wernier vont immédiatement dénoncer leurs complices et tout raconter à leurs juges? — Quels moyens employait-on dans ce temps-là pour faire parler les accusés? Pensez à Schybi et à Davel. — Fueter, Henzi et Wernier furent aussi mis à la torture, mais peu de temps. D'après ce que vous savez de ces trois hommes, lequel devait avouer le plus vite? — Wernier. — En effet, il avoua tout ce qu'on voulait et dit même plus qu'il ne savait. Fueter et Henzi ne voulurent rien dire. A un moment donné, Henzi tira même de son habit la liste des conjurés, la déchira et en avala les morceaux en présence des juges. Que pensez-vous d'un tel acte? — Il montre le courage de Henzi. — Dans quelles occasions en avait-il déjà fait preuve? — Quand il avait sauté dans l'Aar; il se montra aussi persévérant dans ses études. Je vous citerai dans un instant un fait qui confirme ce que nous savons de lui. Pensez-vous que, dans le jugement, on tint beaucoup compte de l'interrogatoire des accusés? — Non, on s'empressa de les condamner. — Quelques-uns voulaient les rouer vifs. La majorité se crut très clémentine en les condamnant à la décapitation simple; Fueter devait auparavant avoir le poing coupé. Pourquoi cette différence? *Compte rendu.*

Idée principale : Condamnation des chefs de la conjuration.

VII. Voici maintenant le trait qui montre une fois de plus le courage de Henzi. Vous rappelez-vous qui avait été chargé de communiquer à Davel son arrêt de mort? — Le pasteur de Saussure. — A Berne, on y mettait moins de formes. C'étaient des étudiants en théologie qui étaient chargés de préparer les condamnés à mort. Que pensez-vous d'une tâche pareille? — Difficile. — Le jeune ecclésiastique qui fut chargé de venir parler à Henzi était si ému qu'il ne put prononcer un mot. Henzi lui dit alors: « Je croyais que vous étiez venu pour m'apporter des consolations, mais je vois que c'est vous qui en avez besoin. » Puis, avec le consentement de ses compagnons de captivité, il pria pour eux pendant deux heures d'une manière si touchante que tous en furent profondément émus. *Compte rendu.*

Idée principale : Trait de courage de Henzi.

VIII. Nous allons maintenant voir comment eut lieu l'exécution. Vous souvenez-vous comment fut celle de Davel? — Très courte. — Celle de Henzi et de ses compagnons fut affreuse. Le bourreau avait eu une attaque d'apoplexie quelque temps auparavant et n'était pas remis. Qu'aurait dû faire le gouvernement? — Le faire remplacer. — On ne le voulut pas. C'est Wernier qui devait mourir le premier. Le bourreau lui manqua deux fois la tête et son sang aspergea les cols-blancs des ecclésiastiques. Que pensez-vous d'un tel spectacle? Il dut soulever l'horreur chez les spectateurs. « Quelle boucherie! » s'écria Henzi. Mais lui ne fut pas plus heureux. Au premier coup, le bourreau ne fit que le blesser à l'épaule. Se retournant alors vers l'exécuteur, il lui dit: « Tu exécutes comme tes maîtres jugent. » Il fallut aussi deux coups pour abattre la tête de Fueter. Une fois les chefs du complot mis à mort, qui restait-il encore à punir? — Les conjurés eux-mêmes. — Pensez-vous qu'ils furent punis aussi sévèrement que les chefs? — Quelle peine pouvait-on bien leur infliger? — La prison, le bannissement, l'amende. — Il y eut de tout cela et même les arrêts domestiques. *Compte rendu.*

Idée principale : L'exécution.

IX. Quel sentiment durent éprouver LL. EE. quand elles surent que tout danger était écarté? — Sentiment de satisfaction. — N'était-ce pas pour elles

un avertissement ? — Que devaient-elles faire pour éviter le retour de faits pareils ? — Des réformes. — Elles en firent quelques-unes, mais le gouvernement oligarchique resta le même. *Compte rendu.*

Idee principale : LL. EE. font quelques réformes.

PLAN GÉNÉRAL.

COMPARAISON ET ABSTRACTION. NOUS voulons comparer la conjuration de Henzi avec les tentatives antérieures dirigées contre les gouvernements aristocratiques. Quelles furent ces révoltes antérieures ? — La Guerre des Paysans, la tentative du Major Davel. — Que voulaient les Paysans ? — La diminution des charges qui pesaient sur eux. — Demandaient-ils une part au gouvernement ? — Non. — Et Davel ? — Il voulait l'émancipation du Pays de Vaud. De pays sujet, il en voulait faire un pays libre. Et Henzi ? — Plus de droits accordés à la bourgeoisie de Berne. — Le sort des paysans aurait-il changé ? — Toutes ces réclamations étaient-elles légitimes ? — Laquelle aurait apporté les plus grands changements ? — Celle de Davel. — Laquelle aurait fait le plus de bien ? — Encore celle de Davel. — Que peut-on dire de la tentative de Henzi comparée à celle de Davel et à celle des Paysans ? — Elle aurait fait moins de bien que l'une et que l'autre, parce qu'elle n'aurait amélioré que le sort de la bourgeoisie de Berne et n'aurait rien fait pour les pauvres paysans sujets.

L. J.

GYMNASTIQUE

Gymnastique pour jeunes filles.

(Suite.)

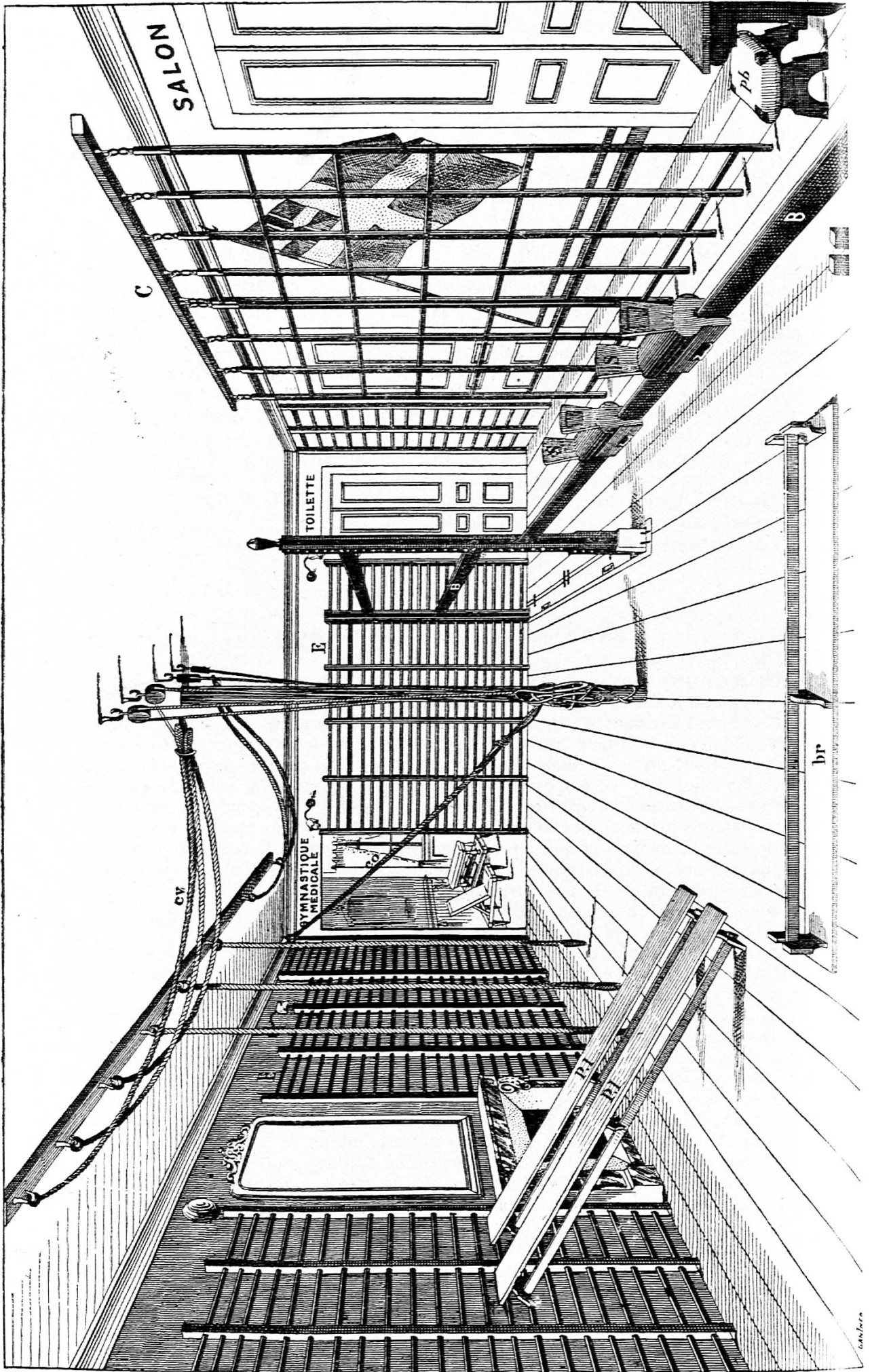
Notre programme de deuxième année mentionne en troisième lieu des exercices préparatoires aux engins ; nous sommes donc amenée à parler en détail de ces derniers. Il n'est pas inutile d'ailleurs de décrire encore une fois ici le mobilier suédois dont on ne connaît pas assez toute la valeur pédagogique. Il fait réaliser, en effet, un bénéfice de temps et de place ; le premier est d'autant plus précieux pour nos écoles que les programmes n'accordent à la gymnastique qu'un temps très restreint, lequel, pour le profit des élèves, sera de préférence divisé en leçons courtes et fréquentes. Il faut que les engins puissent se placer et se déplacer facilement et qu'ils permettent de faire travailler à la fois le plus grand nombre possible d'enfants, toujours en vertu du principe qui veut qu'ils aient au local du mouvement, beaucoup de mouvement.

Nous décrirons les engins en commençant par les plus utilisés. La première planche ci-jointe¹ les représente en grande partie.

L'*espalier* (E sur la planche) est fixé contre le mur et divisé en échelles de un mètre de largeur environ. La hauteur ordinaire est de vingt échelons avec un espace d'un décimètre entre eux ; les troisième et quatrième échelons supérieurs sont supprimés généralement afin de laisser une place libre plus commode pour la tête dans le cas de suspension dorsale. Il peut se trouver que l'*espalier*, dans une partie de la salle, est élevé jusqu'au plafond, quand il doit permettre de revenir à terre après avoir atteint le sommet de la corde oblique.

L'*espalier* est l'engin pédagogique par excellence. Nous ne nous étendrons pas maintenant sur l'extension du dos qu'on y travaille, mouvement particulier à la gymnastique suédoise mais difficile et complexe (Manuel, fig. 201) ; nous mentionnerons que l'*espalier* sert aux suspensions faciales et dorsales les plus simples d'abord et possible, pour toutes les élèves, parce qu'on peut les faire à une hauteur variable et toujours abordable aux craintives et parce qu'on peut les

¹ Institut central de gymnastique suédoise, pédagogique et médicale, fondé à Genève en 1892, par M. le professeur Dr Jentzer et dirigé par M^{lle} Beronius, rue Bartholony 6.



progresser beaucoup par des combinaisons heureuses avec des mouvements de tête, de jambes et de bras, faisant travailler ainsi les muscles abdominaux et dorsaux tout en obtenant une direction juste de la colonne vertébrale. Pour les groupes de muscles que nous venons de nommer, ainsi que pour les muscles latéraux, les exercices à l'espalier sont nombreux ; enfin, les sauts en profondeur, en arrière, en avant et de côté sont également variés. Dans le Manuel de gymnastique suédoise, le professeur trouvera très facilement à composer des leçons où l'espalier sera l'engin seul utilisé et cela avec une diversité étonnante. Et quel avantage, si le nombre de places est suffisant pour la classe ou la moitié de la classe, de pouvoir faire passer les élèves si rapidement d'un travail à l'autre !

La première condition d'une bonne installation suédoise sera donc de contenir la plus grande étendue possible d'espaliers, ce qui d'ailleurs ne gêne pas et ne gêne pas l'aspect d'une salle. Les places seront numérotées d'une façon très visible pour faciliter le placement des élèves. On n'oubliera pas que, puisque l'espalier peut aider dans divers travaux à d'autres engins (descendre de la corde oblique, monter à la bombe), son installation doit être sagement combinée ; d'autre part, il doit présenter une interruption dans les angles de la salle, car l'exécution des travaux est très souvent gênée si l'espalier est disposé à angle droit.

Il sera bon de rendre courageuses nos bambines de première et deuxième années par le grimper aux espaliers, d'abord sous forme de jeux. (Il est perché ! Oiseaux, partez ! décrit dans le Manuel, etc.) Nous verrons alors les plus hardies monter vivement aussi haut que possible, tandis que les craintives s'essaieront timidement d'échelon à échelon. Ne forçons pas, au début ; encouragées par leurs camarades, elles arriveront. Les enfants aiment beaucoup à grimper et ne se raseront point de cet exercice. En le faisant souvent, nous obtiendrons pour plus tard la rapidité nécessaire dans les leçons complètes. Avons-nous parlé en classe de la cueillette des fruits, du travail des pompiers dans un incendie, des charpentiers, des couvreurs, etc. ; dans la construction d'une maison, voulons-nous rappeler en décembre notre fête d'Escalade, l'emploi des espaliers est tout indiqué pour nos petites leçons de gymnastique.

En deuxième année, les enfants pourront être numérotées et habituées au placement à l'espalier. Il est de règle que, au commandement : *A l'espalier !!* chaque élève se place de flanc à son numéro, le bras gauche tendu, la main sur l'échelon à la hauteur de l'épaule, le corps droit, les pieds ouverts, et attend dans cette attitude le commandement suivant. D'emblée, on exigera que les élèves se rendent aux espaliers en courant, et en reviennent de même ; il faut de la vie dans le travail et peu de temps perdu. Si la classe entière ne peut occuper l'espalier en une fois, les deux rangs iront à la suite, mais le changement de rang devra s'opérer avec beaucoup d'ordre.

Après le placement à l'espalier, les enfants seront habituées à prendre la position faciale et la position dorsale devant l'espalier, puis la première position sur les différents échelons en commençant par le plus inférieur. Pour se tenir correctement, l'enfant doit avoir les talons joints, les mains à la hauteur de la bouche, avec la distance des épaules entre elles, tenir l'échelon à pleines mains, le pouce en bas, les coudes en arrière et la tête haute. Des flexions de tête en arrière ou de côté pourront être les premiers travaux dans cette position ; en troisième année commenceront les suspensions.

Bancs. Devant les espaliers sont souvent placés des bancs plutôt bas (30 cm. de hauteur). Si ces deux engins sont généralement réunis dans la salle, c'est que la numérotation des premiers facilite le placement des élèves sur les bancs et que dans beaucoup d'exercices ils sont employés simultanément. Par la position assise, à cheval, couchée faciale, avec l'appui des mains ou des pieds sur les bancs, on obtient des travaux très variés dans les différents groupes du système suédois. Le Manuel en indique un grand choix, tous à la portée de nos élèves.

Nous recommandons particulièrement dans nos écoles le travail des muscles dorsaux par le relèvement de la partie supérieure du corps dans la position couchée faciale en travers du banc. (Manuel, fig. 78, 94, etc.)

Les bancs permettent également d'exercer avec l'ensemble de la classe et dans un temps relativement court, des sauts libres en profondeur. Le banc retourné (br) présente une barre d'équilibre qu'on peut incliner à volonté en plaçant une extrémité du banc sur un échelon. Cette barre d'équilibre est certainement plus pratique que la poutre qui embarrasse encore quelques-unes de nos salles et qui ne sert que pour un seul exercice, d'une certaine valeur peut-être mais peu faisable, pédagogiquement parlant. La marche d'équilibre demandant beaucoup de temps doit plutôt être faite par plusieurs élèves à la fois et peut devenir un exercice très gracieux. Nous reviendrons un jour sur son étude progressive, qui se fait facilement en 2^{me} année.

Enfin les bancs peuvent être encore des plans inclinés (P. I.) pour la course avec élan ; ils sont alors fixés à l'espalier par deux crochets de fer dont est pourvue l'une des extrémités.

A cause donc de leur grande utilité, à condition toutefois qu'ils soient en nombre suffisant, on meublera la salle de gymnastique de plusieurs bancs.

La *bomme* (B.), poutre arrondie à sa partie supérieure et plate dessous, est destinée à remplacer le reck dans les écoles. Elle permet toutes les suspensions qu'on peut faire à notre engin suisse, mais ne permet pas les tours de force. Nous nous empresserons d'ajouter, pour satisfaire nos gymnastes, que nous avons vu travailler au reck, dans les sociétés suédoises ; il est donc considéré comme un engin pour hommes. A la bomme, on exécute des sauts, et, avec des élèves avancés, divers mouvements pour les muscles dorsaux, abdominaux et latéraux. La double bomme est utilisée pour des sauts plus difficiles combinés avec la suspension. Les selles (S.), placées sur la bomme, remplacent les arçons sur la poutre qui meuble parfois nos salles d'une façon si embarrassante.

Enfin, la bomme retournée devient une barre d'équilibre permettant des exercices à une hauteur variable. La bomme glisse entre deux montants, arrêtée par deux bâtonnets de fer. Elle doit être installée de façon à ne pas gêner dans la salle une fois le travail fini, et doit pouvoir laisser le plancher absolument libre. A cet effet, on peut la faire disparaître, ainsi que les montants, sous le plancher, ou les hisser très haut. La dernière perfection, en Suède, est la bomme à centre-poids.

Le *cadre* (C.) est suspendu et divisé en carrés assez grands pour laisser passage au corps. Il varie de dimensions suivant la place qu'offre l'arrangement de la salle ; il peut avoir de deux à sept étages et plus encore, sur une longueur de six à neuf carrés. Solidement fixé dans sa partie supérieure, il est vertical pendant le travail et oblique, tenu au mur par des crochets, des cordelettes ou des chaînettes, quand il n'est pas utilisé. Il sert à des exercices de suspension faisant travailler en même temps les muscles latéraux et contribue à donner beaucoup de souplesse. Le grimper dans le cadre se fait obliquement d'abord, plus tard verticalement ; la descente également, les pieds les premiers pour le début, plus tard la tête la première. Les enfants aiment beaucoup les exercices du cadre ; le premier travail doit être de passer horizontalement d'un cadre à l'autre pour étudier la position des mains qui est très importante ; il est nécessaire que la maîtresse y ait elle-même travaillé.

Nos petites élèves de 1^{re} et 2^{me} années seront très heureuses, si, comparées à des souris, nous les laissons traverser le cadre en courant et à la file dans un carré désigné. Ou bien, les enfants disposées de front, en nombre égal au nombre de carrés, pourront lutter à celles qui arriveront premières au mur, après avoir traversé le cadre.

(A suivre).

J. B.

VAUD

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Le Département avise les Commissions scolaires qu'il accorde un congé pour les 15 et 16 courant aux instituteurs et aux institutrices qui assisteront au Congrès scolaire romand, à Lausanne.

Le Chef du Département,
CAM. DECOPPET.

Service de l'Instruction publique.

ECOLES PRIMAIRES

BURSINEL-DULLY. — L'examen pour la nomination d'un régent est fixé au **jeudi 18** courant, à 10 heures du matin.

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — Vallorbe. Deux postes sont au concours : fr. 1480 et fr. 200 pour logement. 23 juillet à 6 heures. — Givrins. fr. 1500, 23 juillet à 6 heures.

RÉGENTES. — Givrins. Fr. 900, 23 juillet à 6 heures. — Yens. Fr. 900, 23 juillet à 6 heures. — Lausanne. Fr. 1600 à 2000, suivant années de services.

Bibliothèque cantonale et universitaire.

La bibliothèque sera fermée pour la révision du 29 juillet au 7 septembre inclusivement. **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 20 juillet.**

Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour. (Art. 34 du règlement.)

ECOLE CANTONALE DE COMMERCE A LAUSANNE

Cours de vacances destiné aux jeunes gens qui désirent se perfectionner dans la langue française.

1^{re} série, du 15 juillet au 10 août.

2^{me} série, du 12 août au 7 septembre.

Pour renseignements et programme, s'adresser à la direction.

AGRICULTURE ET COMMERCE

Subsides pour cours professionnels.

HIVER 1901-1902

Les sociétés, syndicats ou communes faisant donner des cours professionnels, qui désirent obtenir des subsides de la Confédération et de l'Etat de Vaud, doivent présenter leur demande **jusqu'au 15 juillet** prochain, avec **budget séparé** pour **chaque cours**, le département n'admettant plus les demandes en bloc.

Des formules pour l'établissement des budgets peuvent être réclamées au département soussigné.

Lausanne, le 15 juin 1901.

Département de l'agriculture et du commerce.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—→ **CONFECTION SUR MESURE** ←—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

Calcul écrit (3200 questions)

Calcul oral (3700 questions)

1 ^{re} série, <i>Livre de l'élève</i>	— .70	1 ^{re} série	— .60
2 ^e »	— .90	2 ^e »	— .80
3 ^e »	1.20	3 ^e »	— .90

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).
1^{re} série, 1.— ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE.

Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	— .75
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	1.50
» 2 ^e »	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung.	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

*Paiements par termes. — Escompte au comptant.
Garantie sur facture.*



COMPAGNIE "SINGER,"

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robe^{rt}, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.



Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FÆTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — Nos 29-30.



LAUSANNE — 27 juillet 1901.

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **G. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie **PAYOT & Co**
Lausanne.

R. LUGON 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Blanchut , F., inst.,	Collonges
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Jura Bernois.		Dériaz , J.,	Dizy.
MM. Fromaigeat , L., inst.,	Saignelégier.	Cornamusaz , F.,	Trey.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Rochat , P.,	Yverdon.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Jayet , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Visinand , L.,	Lausanne.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Briod , E.,	Fey.
Neuchâtel.		Martin , H.,	Lausanne.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Magnin , J.,	Préverenges
Grandjean , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	M. Fritschi , Fr., président	
Fribourg.		du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Decoppet , C., Conseiller d'Etat, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE à ZURICH.

Achats de nues-propriétés et d'usufruits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

AVIS AUX PROMENEURS

ALLONS A MORAT!

ville pittoresque par ses arcades et remparts; campagne luxuriante et agréable, lac; vue des Alpes et du Jura; promenades en bateau à vapeur ou en bateau moteur élégant, prêt sur commande; voies ferrées en tous sens. H 2582 F

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Recommandés aux membres du corps enseignant :

Ouvrages du Dr H. SCHACHT.

Deutsches Sprachbüchlein nach den Grundzügen der Anschauungsmethode für die Primarschulen. Un vol. in-12 de 80 pages, cart. 1.—

Deutsche Stunden — Nouvelle méthode d'allemand, basée sur l'enseignement intuitif. *Cours inférieur : Première et seconde année. Deuxième édition*, revue et augmentée. Ornée de gravures. Un vol. in-12 de 256 p. cart. 2.50

Deutsche Stunden — Nouvelle méthode d'allemand, basée sur l'enseignement intuitif. *Cours supérieur : Troisième année.* Un vol. in-12 de 148 pages, cart. 2.—

La quatrième année est en préparation.

En souscription

L'Allemagne contemporaine illustrée.

L'Allemagne contemporaine illustrée comprendra 26 fascicules grand in-4°. Le premier fascicule sera mis en vente le 25 mai; les suivants paraîtront à raison de trois par mois jusqu'en septembre et de quatre par mois à partir d'octobre. L'ouvrage sera terminé fin décembre 1901. Il y aura une carte en couleurs tous les trois fascicules. Les fascicules accompagnés d'une carte en couleurs n'auront que 8 pages. Tous les autres en auront 12.

Prix de chaque fascicule: 60 cent.

Prix de la souscription:

13 fr. 50 en fascicules, séries ou volume broché.

18 fr. 50 en un volume, relié demi-chagrin.

Au 1^{er} novembre 1901 le prix de l'ouvrage sera porté à 15 fr. broché; 20 fr. relié demi-chagrin.

Après inventaire, mise en vente au rabais d'un grand assortiment d'ouvrages défraîchis: romans, sciences, etc. — *Entrée libre.*

LA PAPETERIE DE BIBERIST

(CANTON DE SOLEURE)

recommande ses

Papiers à dessin pour écoles

très appréciés et lesquels sont en magasin dans différents formats et qualités.

Echantillons à disposition.

Ne sont pas livrés directement, mais seulement par les papeteries.

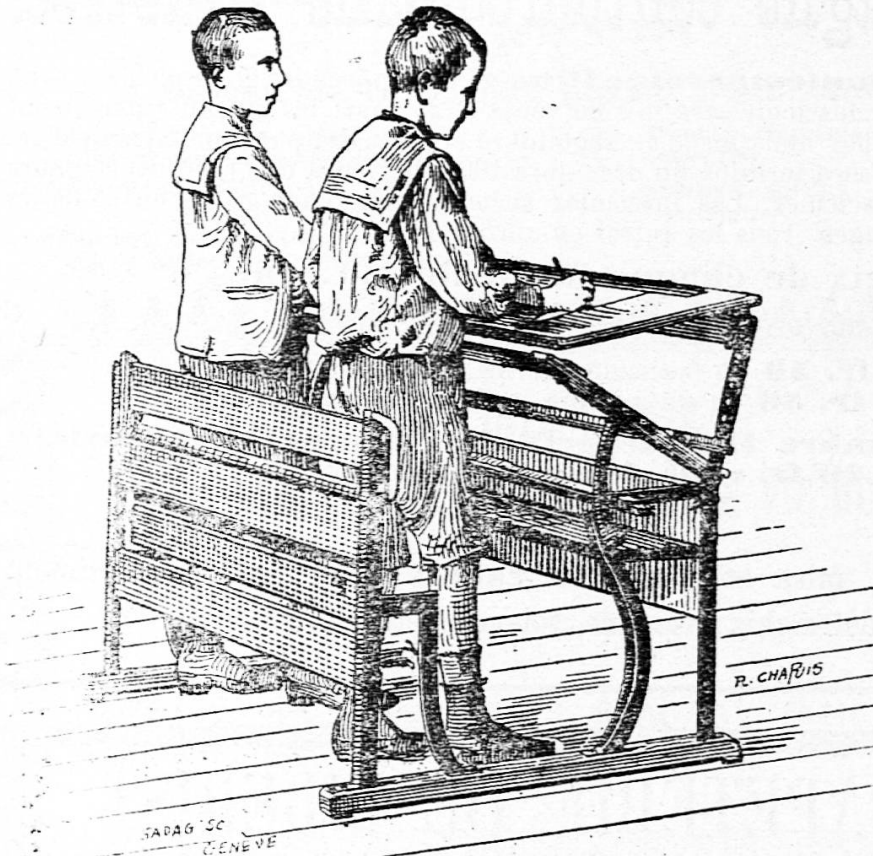
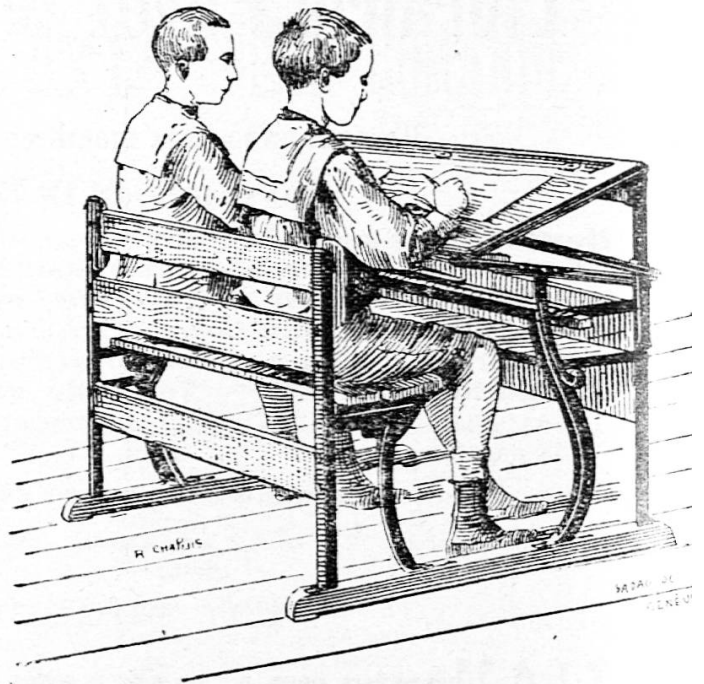
PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officie
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

*S'adapte à toutes
tailles.*

La fabrication peut
faire dans chaque local
S'entendre avec l'inventeur

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec bar
47 fr. 50

Même modèle avec chais
47 fr 50

*Attestations et prospec
à disposition.*

1883. Vienne. — Médaille
mérite.

1883. Exposition Natio
de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internatio
Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internatio
Inventions brevetées. Paris
Médaille d'or.

1885. Exp. Internatio
Travail, Paris. — Médaille

1893. Expos. Internatio
d'Hygiène, Dijon. — Dipl
d'honneur.

1893. Expos. Internatio
du Havre. — Médaille d'or

1889. EXP. INTERNA
NALE, PARIS. — MEDA
D'OR.

1896. Exp. Nationale Ger
— Seule MÉDAILLE D'OR
cernée au mobilier scolaire

1900. Exp. Univers
Paris. — Médaille d'or

*La plus haute récompense
accordée au mobilier scolai*

